

Critères de segmentation | Kawasaki Insurance

La segmentation est une technique que nous utilisons pour déterminer le profil de risque du client.

La technique est basée sur des critères résultant d'études statistiques liant le nombre de sinistres et/ou leur gravité aux caractéristiques d'une personne et/ou d'un bien.

Ainsi, un profil de risque est établi pour l'ensemble des personnes et/ou des biens à assurer. C'est sur la base de ce profil que nous refusons ou acceptons un dossier et que nous déterminons la prime et le montant de la prime. conditions d'assurance à déterminer.

*Dans un souci de transparence pour les consommateurs**, nous publions les critères de segmentation que nous utilisons pour les contrats suivants :*

Elles sont publiées et expliquées ci-dessous, conformément à la loi sur les assurances du 4 avril 2014.

Responsabilité civile Véhicules à moteur

Critères d'acceptation

Responsabilité civile moto

- L'âge du conducteur habituel ;
- Les antécédents du conducteur en matière de sinistres ;
- Détails du véhicule : son type et sa puissance ;
- Résidence.

Critères de tarification

Responsabilité civile moto

- L'âge du conducteur habituel ;
- Les antécédents du conducteur en matière de sinistres ;
- Les détails concernant le véhicule : son type et sa puissance ;
- La méthode de stockage et de sécurité ;
- La distance parcourue par an avec la moto ;
- Charge de dégâts.

Le nombre d'accidents déclarés et leur importance sont des critères importants dans l'évaluation du risque. Il permet de se faire une idée du style de conduite du conducteur habituel (est-il prudent, est-il capable d'anticiper les réactions des autres conducteurs ?) Ces éléments sont pris en compte dans la l'acceptation et la tarification du risque, y compris par le calcul du bonus-malus. L'évolution du bonus-malus aura également un impact sur l'évolution de la prime au cours du contrat.

En pratique, pour souscrire un contrat, vous devez répondre à une série de questions. Ces questions sont rassemblées dans un document : la proposition d'assurance. Sur la base de vos réponses, nous pouvons déterminer les conditions d'assurance et la prime.

Kawasaki Insurance

Siège social :

Kapelsesteenweg 292,
2930 Brasschaat KBO
numéro 0738.604.421

Adresse de correspondance :

Culliganlaan 2C.9 Site web : www.kawasaki-insurance.be
1831 Diegem Numéro de téléphone : 03/808.58.97
Courriel : info@kawasaki-insurance.be

Tableau récapitulatif

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des différents critères de segmentation. Un risque est évalué pour la souscription, la tarification et/ou la taille de la garantie en fonction de la combinaison de ces critères.

	Acceptation	Tarification	Étendue de la couverture
Critères généraux	X	X	X
Conditions juridiques	X		
Âge du conducteur	X	X	X
Date de délivrance du permis de conduire	X	X	
Résidence du directeur ordinaire	X	X	
Charge de dégâts	X	X	X
Kenmerken van het te verzekeren voertuig	X	X	X
Caractéristiques du véhicule à assurer	X		X
(type) Le garage		X	X
Facteur de sécurité		X	X
Pause hivernale		X	X

Pour éviter les mauvaises surprises, il est préférable de répondre correctement et complètement aux différentes questions. Si des changements interviennent en cours de contrat, nous vous demandons également de nous les signaler le plus rapidement possible.

** Un consommateur est une personne physique qui achète une assurance à des fins privées.